

FICHE NAVETTE ECOLE - FAMILLE
Année scolaire 2010 / 2011

ÉLÈVE		
Nom :	Nom d'usage :	
Prénom(s) :		
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :
Niveau ou cycle :		

RESPONSABLES LÉGAUX	
Mère ou son représentant	Nom
Nom d'usage :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune
Tél. :	Pays :

Père ou son représentant	Nom
Nom :	Prénom
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tél. :	Pays

Madame, Monsieur,

Ce dossier est destiné à préparer par étape, en liaison avec vous, la décision du conseil des maîtres en fin d'année scolaire, concernant la poursuite de scolarité de votre enfant.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Début MAI

Le conseil des maîtres formule sur ce document une proposition de poursuite de scolarité pour votre enfant dans le cadre 1.

Mi MAI

La réponse à la proposition du conseil des maîtres doit être formulée dans le cadre 2. En cas d'absence de réponse, la proposition devient définitive.

Fin MAI

Le conseil des maîtres vous notifie sa décision concernant la poursuite de scolarité de votre enfant (cadre 3).

Vous répondez à la décision du conseil des maîtres dans le cadre 4, en cas de désaccord, vous pourrez alors saisir la commission d'appel (cadre 5) qui se prononcera définitivement (cadre 6).

Fiche navette école - famille
3^{ème} trimestre

Cadre à remplir par le conseil des maîtres

1 – PROPOSITION DU CONSEIL DES MAÎTRES ❶

A remettre à la famille le 3 mai 2011 au plus tard

Compte tenu du bilan scolaire de votre enfant, le conseil des maîtres propose :

- le passage en :
- le passage anticipé en :
- le maintien en :

Motifs :

Date et signature du directeur d'école

Cadre à remplir par la famille

2 - RÉPONSE DE LA FAMILLE A LA PROPOSITION DU CONSEIL DES MAÎTRES ❶

A remettre pour le 17 mai 2011

- J'accepte la proposition du conseil des maîtres
- Je refuse la proposition des maîtres et demande

Motifs :
.....
.....

En l'absence de réponse dans le délais imparti, la proposition est considérée comme acceptée et devient décision.

Date et signature du ou des responsables légaux

3 – DÉCISION DU CONSEIL DES MAÎTRES ❶

A remettre à la famille le 19 mai 2011 au plus tard

- passage en :
- passage anticipé en :
- maintien en :

Motivation (en cas de décision non conforme à la décision de la famille)
.....
.....
.....
.....

Date et signature du directeur d'école

❶ cocher la case concernée

4 - RÉPONSE DE LA FAMILLE A LA DÉCISION DU CONSEIL DES MAÎTRES ❶

A retourner à l'école pour le 2 juin 2011, cachet de la poste faisant foi

Ayant pris connaissance de la décision du conseil des maîtres et le cas échéant, des motivations qui ont fondé cette décision,

- J'accepte la décision du conseil des maîtres.**
- Je n'accepte pas la décision du conseil des maîtres et je demande que le dossier soit soumis à la commission d'appel pour l'entrée en**

Date et signature du ou des responsables légaux

5 - COMMISSION D'APPEL ❶

Les parents ont la possibilité d'être entendus par la Commission d'Appel. La demande doit être adressée au Président de la Commission d'Appel. Les parents peuvent également lui adresser tout document susceptible de compléter l'information de la commission, **sous pli cacheté**.

- Je demande à être entendu(e) par la commission d'appel du **14 juin 2011 (matin)**.
- Je ne souhaite pas être entendu(e) par la commission d'appel.

Président de la Commission d'appel :

✉ Monsieur l'Inspecteur d'académie
Division des élèves
38 rue Edouard Vaillant
BP 4212
37042 TOURS CEDEX

Courriel : ce.colleges37@ac-orleans-tours.fr

Signature du ou des responsables légaux

6 - DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL du 14 juin 2011 ❶

- Demande accepté.** Admission en
- Demande refusée**

Motif du refus :

.....
.....
.....
.....

Signature du Président de la commission d'appel

❶ cocher la case concernée